Compte rendu de la séance du conseil municipal

en date du 9 mars 2015

Présents : Monsieur Alain CHMIEL, Madame Anne-Marie MICCOLI, Monsieur Jean-Claude PUECH, Monsieur François GAUDRY, Monsieur Marc PERES, Monsieur André BOIRAL, Madame Michèle GRANET, Madame Geneviève ROUSSEAUX, Madame Elsa NURIS, Monsieur Olivier BARTHEZ, Madame Laurette GELY, Monsieur Roland CARRUELLE, Madame Agnès BADAROUX
Représentés : Madame Jaclyn MALAVAL par Madame Anne-Marie MICCOLI
Excusés : Madame Françoise MEJEAN

1) Vote du CA , du compte de gestion et affectation des résultats 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Rolland CARRUELLE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par le Maire, Alain CHMIEL, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			16 130.90		16 130.90	
Opérations de l'exercice	1 164 356.30	1 413 793.65	1 374 372.80	1 382 152.30	2 538 729.10	2 795 945.95
TOTAUX	1 164 356.30	1 413 793.65	1 390 503.70	1 382 152.30	2 554 860.00	2 795 945.95
Résultat de clôture		249 437.35	8 351.40			241 085.95
				Restes à réaliser	129 094.09	
				Besoin/excédent de financement Total		111 991.86
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		45 008.27

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

249 437,35	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Monsieur François GAUDRY n'a pas pris part au vote.

2) Aménagements sécuritaires

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'une étude a été effectuée par l'agence Lozère Ingénierie pour réduire la vitesse des véhicules dans le bourg de Sainte Enimie et la traversée de Pougnadoires.

Il s'agit pour Sainte Enimie d'instaurer une zone à vitesse limitée à 30 km/h. Pour faire respecter cette vitesse, il est prévu d'installer à l'entrée du village sur la route de Florac un ralentisseur de type plateau ainsi que 3 bandes rugueuses situées en amont. Au niveau de la route de Meyrueis, la mise en place de 3 bandes rugueuses sera complétée par la création d'un cheminement piéton de la crèche jusqu'à la rue du pont matérialisé par un marquage au sol. (Voir projet ci-joint).

Pour Pougnadoires, l'aménagement consistera à avancer le panneau d'agglomération de 75 mètres pour faire ralentir la vitesse (50km/h), 3 bandes rugueuses seront installées aux entrées du village et le marquage au sol de l'axe de la route sera effacé. Un marquage latéral sera réalisé et servira d'espace pour les piétons. Des balises seront également installées pour signaler les endroits critiques. (Voir projet joint).

Le coût de ces aménagements est évalué comme suit :

	HT	TTC
Aménagement Pougnadoires :	4 905,00 €	5 886,00 €
Aménagement Route de Florac :	13 101,50 €	15 721,80 €
Aménagement Route de Meyrueis :	3 257,50 €	3 909,00 €
Total :	21 264,00 €	25 516,80 €

Le plan de financement est conçu ainsi :

Etat - DETR (50%)	10 632,00 €
Conseil Général – Amendes de police (20%)	4 252,80 €
Autofinancement (30 %)	6 379,20 €
Total	21 264,00 €

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le montant des travaux et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions suivant le plan de financement ci-dessus présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'aménagements sécuritaires prévu pour l'année 2015
AUTORISE le Maire à solliciter les subventions suivant le plan de financement ci-dessus présenté.

3) Achat d'un camion benne

Le Maire expose au Conseil Municipal que le camion benne de l'équipe technique n'obtiendra pas le contrôle technique au regard de sa vétusté, il faut donc programmer son remplacement.

Pour ce faire, une subvention correspondant à 50 % de la dépense peut être demandée auprès du Conseiller Général du canton au titre du PED 2015.

Le Maire propose d'approuver l'achat d'un nouveau véhicule et de solliciter une subvention auprès du Conseiller Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'achat d'un camion benne pour un montant de 21 600 € TTC
AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au titre du PED correspondant à 50 % de la dépense.

4) Achat d'ordinateurs

Le Maire indique au Conseil Municipal que deux ordinateurs de la mairie sont sous système d'exploitation Windows XP, suite à l'arrêt des mises à jours de ce système, des problèmes commencent à survenir avec l'impossibilité pour mettre à jour certains logiciels et pour installer de nouveaux pilotes entraînant des difficultés pour la dématérialisation.

Ainsi, un devis a été demandé à l'entreprise ARISS, qui gère la maintenance informatique de la mairie, et qui s'élève à un montant de 1 657,99 € TTC.

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce devis et de solliciter une subvention au titre de la DETR à hauteur de 50 % de la dépense HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le renouvellement de deux ordinateurs pour un montant de 1 657,99 € TTC
AUTORISE le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 690,00 € auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DETR.

5) Choix d'un architecte pour la réhabilitation de divers bâtiments communaux

Compte tenu de l'hétérogénéité du contenu des offres reçues de la part des architectes, le conseil municipal a décidé d'ajourner ce point dans l'attente de clarifications.

6) Recrutement d'un agent technique pour un accroissement temporaire d'activité

Un agent technique qualifié sera recruté pour un accroissement temporaire d'activité du 23 au 27 mars 2015 en renfort de l'équipe technique pour remonter des murs en pierres sèches.

7) Cession de parcelles à Prades

La commune n'ayant pas reçu l'estimation de la valeur des parcelles réalisée par le service des domaine, le point est ajourné.

8) Résiliation d'un bail emphytéotique

CONSIDERANT les clauses du bail emphytéotique contracté entre la commune de Sainte Enimie, d'une part, et Monsieur Elian BOUTIN, d'autre part,
CONSIDERANT que Monsieur Elian BOUTIN a fait connaître à la commune sa cessation d'activité au 31 décembre 2014.
CONSIDERANT que les terrains sectionnaux et communaux loués étaient des terres à vocation agricole ou pastorale au profit d'exploitants agricole en activités,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la résiliation du bail emphytéotique conclu entre Monsieur Elian BOUTIN et la commune de Sainte Enimie
DECIDE que les frais découlant de cette résiliation seront partagés à part égale entre les deux parties.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier

9) Programme de voirie 2015

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'agence Lozère Ingénierie a transmis des évaluations pour le programme de voirie 2015.

Les travaux envisagés sont :

Inversement du devers d'une rue à Sauveterre	1 838,50 € HT 91,93 € Honoraires 2 316,51 € TTC
Chemin du Barry à Prades	9 803,89 € HT 490,19 € Honoraires 12 352,90 € TTC
Chemin du Viala à Sainte Enimie	19 228,98 € HT 961,45 € Honoraires 24 228, 51 € TTC

Soit un montant total de 32 414,94 € HT (honoraires compris) soit 38 897, 93 € TTC

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette opération et de solliciter le Conseiller Général du canton au titre du PEVC (Programme exceptionnel de voirie communale) à hauteur de 50 % de la dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme de voirie 2015 tel que ci-dessus présenté,
AUTORISE le Maire à solliciter le Conseiller Général du canton au titre du PEVC (Programme exceptionnel de voirie communale) à hauteur de 50 % de la dépense hors taxes.

10) Installation de panneaux de SIL

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la demande de plusieurs commerçants, il convient de compléter la signalétique d'intêret local par l'installation d'un nouveau panneau à Prades et St Chély du Tarn plusieurs lames sur des panneaux existants.

La commune, comme pour la précédente opération, prend en charge la pose du panneau ainsi que les réglettes d'indication générale. Les réglettes indiquant les activités commerciales sont à la charge du demandeur qui devront s'acquitter de la facture directement auprès du fournisseur.

Ainsi, un devis a été reçu de l'entreprise Chemin Faisant pour un montant de 2 360 € HT soit 2 832 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le devis de l'entreprise Chemin Faisant pour un montant de 2 360 € HT soit 2 832 € TTC.

11) Création de la bibliothèque municipale

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une réunion publique a eu lieu en présence du Directeur de la Biliothèque Départementale de Prêt (BDP) afin de préparer l'ouverture de la bibliothèque de Sainte Enimie dans les locaux du bâtiment A du site de la Burle.

Le Maire informe qu'un partenariat avec la BDP et l'association Enimie BD pour la gestion de la bibliothèque doit être mis en place.

La commune s'engage à mettre à disposition le local, le matériel, ainsi qu'une dotation annuelle correspondant au moins à 0,50 € par habitant. La bibliothèque devra ouvrir au minimum 4 heures par semaine. En contrepartie, le BDP fournira une aide à la formation des équipes encadrantes, du conseil et de l'assistance ainsi qu'un stock de documents renouvelé entièrement 2 fois par an.

Par ailleurs, l'association Enimie BD aura la charge de la gestion et de l'animation de la bibliothèque, l'association devra nommer des bénévoles pour garantir les temps d'ouverture hebdomadaire et devra désigner une personne responsable correspondant de la BDP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée pour le développement de la lecture publique avec le Conseil Général de la Lozère pour une durée de trois ans

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée de fonctionnement avec l'association Enimie BD pour une durée d'un an.

12) Tarif pour les conventions de mise à disposition avec la SAFER

Cette délibération annule et remplace la délibération en date du 17 décembre 2014.

Le Maire expose au Conseil Municipal que des conventions sont signées entre la commune et la SAFER pour la mise à disposition de parcelles sectionnales et communales à vocation pastorale aux agriculteurs.

Jusqu'à présent, le montant du loyer des parcelles alloties était égal à l'impôt foncier, ce qui est interdit depuis juillet 2013. Ainsi, le Conseil Municipal doit définir d'un tarif forfaitaire à l'hectare.

Le Maire propose également au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les avenants aux conventions de mise à disposition avec la SAFER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le prix de l'hectare à 8,50 € ,
AUTORISE le Maire à signer les avenants aux conventions de mise à disposition avec la SAFER.

Monsieur BOIRAL André ne prend pas part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire,
Alain CHMIEL